

Réunion du mardi 16 mars 2021

Visioconférence

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. BAVOIL Saint-Rémy-les-Chevreuse
- M. BENMUSSA Senlisse
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CARIS Conseil départemental des Yvelines
- M. DUPONT Châteaufort
- M. FOURNIER Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. LE SAULNIER Bullion
- M. LUBRANESKI Les Molières
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- Mme PIGANEAU Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme PIGASSE Poigny-la-Forêt
- M. POULON Sonchamp
- M. SCHOETTL CC du Pays de Limours
- M. SEIGNEUR CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseiller régional d'Ile-de-France

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES ALOISI-ROUX, BLANCHARD, DRANSART, DUMAZEAU, HOUGUET, MANOUVRIER, MISSAKIAN, MONTET, ROBINET, THOMAS et MM HARDY, PERRIN, POUZERGUES et STEPHAN.

Absents excusés :

- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Etienne DUPONT est désigné secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu du Bureau syndical du 2 février 2021

Adopté à l'unanimité

3. Attribution des aides validées par la Commission restreinte *Tourisme, Déplacements, Liaisons douces* du 9 février 2021

La commune de Sonchamp souhaite promouvoir ses commerces de proximité en installant de la signalétique d'information locale (SIL).

Les commerces signalés sont : Le magasin multiservices L'Epicurienne, la menuiserie et le coiffeur.

La commune envisage donc l'implantation de 2 ensembles à chacune des entrées du centre-bourg comportant chacun 3 lames.

La signalétique envisagée respectera la charte graphique du PNR.

Le coût de l'opération, comprenant, la création des décors, la fabrication des mobiliers, la fourniture et la pose des mobiliers, est estimé à 1966 € H.T.

Participation financière du Parc (taux 50 %) : 983 € H.T.

Adopté à l'unanimité

4. Attribution des aides validées par la Commission restreinte *Agriculture* sous réserve des décisions prises lors de la réunion du 11 mars 2021

Sophie SEIGNEUR – Saint Forget – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLOTURE EQUESTRE

Projet de clôture pour sécuriser et développer l'activité d'élevage de chevaux de compétition sur la commune de Saint Forget

Total : 6 500 € H.T. / Participation financière du Parc (taux 60 %): 3 900 € H.T.

[Monsieur Alain SEIGNEUR ne prend pas part au vote sur ce point](#)

Laura DE WINTER - Cernay-la-Ville – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN EPANDEUR A ENGRAIS DE PRECISION

Associée avec deux autres agriculteurs du plateau de Cernay, Laura DE WINTER souhaiterait acquérir un épandeur à engrais disposant d'un système de précision pour limiter les apports au strict nécessaire. Ce type de matériel permettrait d'économiser jusqu'à 15% d'engrais et permettrait ainsi de contribuer à limiter l'apport de nitrates dans les sols, les rivières et les nappes phréatiques.

Total : 10 340 € H.T. / Participation financière du Parc (taux 50 %): 5 170 € H.T.

[Qui sont les 2 autres agriculteurs ?](#)

[Robin NOEL et Walter KOENING](#)

[Comment sont calculés les 15% d'engrais ?](#)

[Optimisation de l'épandage d'engrais car adaptation de la dose en fonction de la vitesse et du tracé suivi par le tracteur](#)

[Le matériel étant plus performant, il permet ce gain.](#)

Adopté à l'unanimité

Christophe ROBIN – EARL de la Hunière – Sonchamps – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES PRE-ENSEIGNES

Suite à l'installation d'un magasin de producteurs, M. Robin souhaite implanter des panneaux de signalétiques à l'entrée du hameaux de la Hunière. Il s'agit de 3 panneaux prenant en compte les recommandations visuelles du Parc pour limiter son impact sur le paysage.

Total : 3241 € / Participation financière du Parc (taux 60 %): **1.945 € H.T.**

Les montants ont été revus à la baisse après envoi de la note de synthèse

Par ailleurs, l'aide "signalétique" est conditionnée à la présence du logo du Parc

Agrof'île – AIDE EXCEPTIONNELLE – REALISATION DE MINI-VIDEO SUR LE SUJET DU PATURAGE DES COUVERTS VEGETAUX PAR LES OVINS

L'association Agrof'île agit depuis plusieurs années pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement et met en avant les pratiques agricoles nouvelles. Dans notre cas, Agrof'île souhaiterait réaliser des mini-clips vidéo (3 clips de 5 à 10 min) en interviewant des agriculteurs qui ont des pratiques nouvelles, notamment le pâturage des couverts et des cultures par des moutons. Ces vidéos pourront ensuite resservir dans le cadre de journée de sensibilisation auprès des agriculteurs. Elles pourront également être diffusées sur internet pour communiquer auprès du grand public.

Total : **1 700 €** (*le montant n'est pas soumis à la TVA)

Participation financière du Parc : 80 % : **1.360 €**

Adopté à l'unanimité

5. Attribution des aides validées par la Commission restreinte Patrimoine du 1^{er} mars 2021

Restauration d'un lavoir, Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Demandeur : M. et Mme Idrissi (particulier)

Montant de l'opération : 21 727 € H.T

Taux subvention du Parc : 30%

Montant subvention accordée : **5 000 € HT** (plafond de l'aide).

Adopté à l'unanimité

Restauration d'une toiture de maison, Lévis-Saint-Nom

Demandeur : M. et Mme Cappe de Baillon (particulier)

Montant de l'opération : 30 888.5 € H.T

Taux subvention du Parc : 30%

Montant subvention accordée : **5 000 € HT** (plafond de l'aide)

Adopté à l'unanimité

Restauration de la charreterie, Petite Ferme

Demandeur : Commune de Janvry

Montant de l'opération : 10 334,40 € HT.

Taux subvention du Parc : 70%

Montant subvention accordée : 7 234,08 € HT

Adopté à l'unanimité

Restauration du four à pain de la Petite Ferme

Demandeur : Commune de Janvry

Montant de l'opération : 6 832,08 € H.T

Taux subvention du Parc : 70%

Montant subvention accordée : 4 782,46 € HT

Adopté à l'unanimité

Révision de la subvention de la ferme de Villeziers – St-Jean-de-Beauregard

Le 2 avril 2019, une subvention de **11.555€** (taux 50%) avait été notifiée à la mairie de Saint-Jean-de-Beauregard pour la restauration des murs de façade et des ouvertures du local n°7 + deux portes en bois du local n°3, situé au sein de la ferme de Villeziers.

En accord avec le maire de Saint-Jean-de-Beauregard, en raison de la non-conformité d'une partie des travaux réalisés sur le local n°7 le montant de la subvention est ramené à **8 930 € H.T**

Adopté à l'unanimité

Demande de l'association Monachus pour des fouilles archéologiques sur le site de l'abbaye des Moulineaux – Poigny-la-Forêt

Aide matérielle par le prêt d'outillage (brouette, outils etc) et de barnums.

Association d'archéologues qui interviennent en lien avec le Service régional de l'archéologie sur le site de l'abbaye des Moulineaux à Poigny-la-Forêt. Le guide des aides du Parc ne prévoit d'aider financièrement des opérations d'archéologie et des chantiers de fouilles surtout associatifs mais étant donné l'intérêt du projet il a été décidé d'aider matériellement cette équipe bénévole par le prêt d'outillage et de barnums

6. Attribution des aides validées par la Commission restreinte Culture du 2 mars 2021

Projet « La Baleine forestière »

Il s'agit d'un projet de création participative d'un spectacle de marionnettes volantes en espace public naturel ou urbain, imaginé par Alexis Boullay pour sensibiliser à l'écosystème forestier et à son importance et, plus généralement, à la protection de la nature et aux problématiques climatiques.

Il est proposé au bureau d'approuver la subvention de **1800 euros** à l'Association L'Air libre pour contribuer à l'étape 1 du projet consistant en un travail d'écriture et de mise en commun avec des habitants. Cette aide contribuera à la réalisation de 6 ateliers avec des enfants de CM dans les écoles de Galluis (3 ateliers) et des Bréviaires (3 ateliers) en mars, avril et mai 2021.

La commission sera attentive à la pérennité de ce projet de création envisagé sur 3 ans et a demandé que ce projet puisse se déployer à terme dans d'autres communes du Parc.

Adopté à l'unanimité

Projet « d'un arbre à l'autre »

Il s'agit d'un projet de balade artistique sur la liaison douce de Saint-Rémy-lès-Chevreuse à Boullay-les-Troux en passant par Les Molières, imaginée par l'association Hélium. De mai à août 2021 seront installées des créations éphémères de 12 artistes réalisées avec des matériaux trouvés sur place et évoquant l'esprit du lieu (histoire, paysage, nature) ainsi que des bâches présentant des œuvres d'artistes d'Hélium pertinentes par rapport au lieu et à son histoire. Il est proposé au bureau d'approuver la subvention de **5000 euros** à l'association Hélium pour contribuer à la création des œuvres éphémères de ce parcours.

Est-ce que la question du vandalisme a été anticipée ?

Oui il y aura tout un travail de présentation en amont.

Est-ce le même genre d'initiative qui avait été menée il y a quelques années sur le sentier des maréchaux ?

Non ce sera moins monumental.

Est-ce qu'il y aura un regard de la commission sur les œuvres ?

Non la création artistique est libre. Helium est une association reconnue.

5000€ pour le nombre d'artistes ce n'est pas disproportionné.

Expérience menée sur une piste cyclable il y a quelques années, si les bâches sont abimées il faut les retirer rapidement pour éviter de reproduire le vandalisme.

Helium intervient sur le territoire depuis de nombreuses années. Les Molières participeront également au travers d'une subvention. Les artistes veilleront à la qualité des œuvres.

Quelle sera la communication autour de l'évènement ?

Dans l'Écho du Parc et il y aura une communication spécifique faite par Hélium qui sera relayée par le Parc et les communes.

C'est l'association qui est subventionnée et non les artistes.

Adopté à l'unanimité

Salon du livre – LIRENVAL

Le Salon du livre de Chevreuse est un rendez-vous récurrent depuis 20 ans au sein du PNR, organisé pour la promotion de la littérature notamment auprès des jeunes.

Il s'articule autour du prix littéraire Michel Tournier organisé avec les bibliothèques locales et dont les enfants constituent le jury. Les auteurs des livres sélectionnés interviennent ensuite dans les classes. Une journée de salon mêlant signatures et ventes de livres avec les libraires locaux clôt le processus.

Il est proposé au bureau d'approuver la subvention de **2000 euros** à l'association Lirenval pour contribuer à la tenue des rencontres d'auteurs prévues dans les écoles du 29 mars au 9 avril 2021.

Le travail est très sérieux avec un certain nombre d'écoles.

Demande de l'association auprès de la commune de St Rémy pour la tenue de la manifestation dans l'école Jean Jaurès mais dans le contexte actuel cela ne peut être accepté.

Ce qui est important néanmoins c'est que les activités avec les scolaires soient maintenues.

Adopté à l'unanimité

Association Les Armoires pleines

La commission restreinte du 3 décembre 2019 (délibération du 12-12-19) avait décidé d'aider la compagnie Les Armoires pleines pour son projet « Format paysage » à hauteur de 2000€ pour la réalisation : de 2 arrêts d'un Bar Poésie et de 2 balades paysagères, étapes de création conçues avec les agriculteurs du Parc en vue de la réalisation d'un spectacle sur le thème des paysages agricoles.

A cause de la situation sanitaire seules les deux rendez-vous du Bar Poésie ont pu avoir lieu :

- Le 14 mars à Grosrouvre
- Le 20 septembre à la Bergerie Nationale

Les balades paysagères sont abandonnées et la subvention ajustée à la somme de **1000 €**.

Adopté à l'unanimité

Association l'Air libre

Le 1^{er} décembre 2019 (notification du 5 février 2020) a été signée avec l'association l'Air libre une convention prévoyant le financement à hauteur de **6000 €** de 7 spectacles réalisés dans le cadre des « Rendez-vous du Lieu » proposés dans et avec les communes du Parc. La convention prenait fin en juin 2021. Vu le contexte sanitaire l'ensemble des représentations n'ont pas pu se tenir et il est proposé de prolonger la convention jusqu'en juin 2022. Plusieurs communes sont d'ores-et-déjà intéressées pour accueillir de futurs spectacles.

Quels sont les spectacles ?

Par exemple : spectacles de rue avec marionnettes ; le choix du spectacle est fait en accord avec la commune.

Adopté à l'unanimité

7. Attribution des aides validées par la Commission restreinte *Biodiversité et Environnement* sous réserve des décisions prises lors de la réunion du 10 mars 2021

Gestion d'espèces végétales envahissantes sur la Commune des Mesnuls

La commune des Mesnuls a sollicité les services du PNR pour un avis sur la gestion de plusieurs stations de plantes envahissantes, notamment une station d'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) et des sites où s'est installée la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*). Après visite avec la commune et identification d'une dizaine de sites qui pouvaient faire l'objet d'une gestion spécifique afin de supprimer des stations de ces deux espèces végétales très dynamiques, la commune des Mesnuls a fait appel à une entreprise pour chiffrer le traitement de la station d'Ailante la plus préoccupante.

Intervention

Sur cette parcelle, accessible par le jardin de la propriétaire, seule la solution d'arrachage du réseau de racines issu de l'ancien pied mère est une solution efficace. La coupe manuelle et annuelle des rejets ne parviendra pas à épuiser les réserves stockées dans les racines et entraînerait un déplacement du problème dans les haies adjacentes... dans des situations qui pourraient être encore moins accessibles qu'aujourd'hui.

Il est proposé la méthode suivante :

Nettoyage manuel de la parcelle, stockage des troncs à part, retrait des restes de grillages et éventuels piquets de clôtures...et évacuation du site, éventuellement broyage des restes végétaux et exportation des troncs pour disposer d'un site « propre » en surface.

- Débroussaillage manuel de la zone (débroussailleuses).
- Intervention d'une pelle mécanique depuis le jardin, décompactage du sol et récupération manuelle de toutes les racines arrachées.
- Mise en sac des racines et incinération avec les ordures ménagères.

Assurer par la suite un suivi régulier et un arrachage des repousses plutôt que leur coupe, afin d'extraire la quasi-totalité des racines restantes.

L'opération a pour but, après avis technique du PNR, de supprimer le risque de dispersion de cette espèce envahissante en supprimant les stations qui se sont déjà installées.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs définis dans la charte du PNR, et à ce titre la commune peut bénéficier, en plus de l'aide technique, d'une aide financière à hauteur de 60 % du cout HT de l'opération.

Montant de l'opération : 1 000 € H.T.

Taux subvention du Parc : 60%

Montant subvention accordée : **600 € H.T.**

Adopté à l'unanimité

Protection d'un site d'hibernation de Chauves-souris dans la vallée de la Mérantaise à Villiers-le-Bâcle.

Cette opération concerne la mise en protection d'un gîte souterrain hébergeant des chauves-souris en hiver. Ces espèces insectivores sont contraintes de réaliser une hibernation lorsque leur nourriture n'est plus disponible.

Pour cela, elles recherchent des gîtes froids, stables en température et humides comme des caves, des aqueducs ou des glacières. Le site souterrain concerné par ce projet est une cave semi-enterrée localisée au sein de la vallée de la Mérantaise sur la commune de Villiers-le-bâcle au lieu-dit les Vassaux. Il abrite en hiver une dizaine d'individus de 3 espèces de Chiroptères : *le Murin à moustaches, le Murin de Natterer et l'Oreillard*. Sa mise en protection permettra de renforcer le réseau de gîtes d'hibernation protégés de la vallée incluant constitué uniquement par deux autres gîtes sur l'espace naturel protégé du domaine d'Ors à Châteaufort.

Cette cave appartient à une propriétaire privée qui a souhaité dédier cet espace à la conservation des chauves-souris. Le Mission Nature Environnement du Parc propose de l'accompagner techniquement et financièrement. La subvention est destinée à financer les dépenses pour la fermeture de la cave des Vassaux à l'aide d'une grille « Chauve-souris compatible » c'est à dire permettant l'entrée et la sortie en vol des animaux et protégeant le gîte de toute entrée humaine.

Cette aide est proposée sur la commune de Villiers le Bâcle en raison de l'intérêt général lié à la protection du peuplement de chiroptères installé dans ce gîte souterrain et en connexion directe avec la vallée de la Mérantaise.

Montant de l'opération : 3 450 € TTC

Taux subvention du Parc : 80%

Montant subvention accordée : **2 760 € TTC**

En restaurant du patrimoine on peut intervenir en faveur de la biodiversité sans que cela soit onéreux. Il faut l'intégrer dans la réflexion.

Adopté à l'unanimité

8. Attribution des aides validées par la Commission restreinte *Education à l'environnement* du 2 mars 2021

Ecole élémentaire des Molières

Cinq dossiers de demande d'aide financière ont été déposés par l'ensemble des classes de d'école élémentaire dans le cadre d'un projet d'école.

Les 5 projets sont axés sur la découverte du patrimoine et de l'histoire de la commune et s'articulent autour d'une « Semaine des arts » organisée dans l'école à l'initiative de l'équipe enseignante. Ils s'inscrivent dans l'opération « Ma commune dans le Parc » (pour 3 classes) et nécessitent plusieurs interventions pour découvrir la notion de Parc naturel régional et appréhender les paysages et les patrimoines de la commune. Ces interventions impliqueront les services du Parc, d'Aurélié Erlich (guide conférencière) et de différents artistes pour réaliser une approche pédagogique et sensible des patrimoines qui se concrétisera par des productions artistiques des élèves.

La participation financière du Parc contribuera au financement des prestations réalisées par Aurélié Erlich, les différents artistes impliqués ainsi qu'à l'achat de matériel pour les productions.

Classe	Participation financière du PNR
Classe de CP	500 €
Classe de CE1	500 €
Classe de CE2	500 €
Classe de CM1	500 €
Classe de CM2	500 €
<u>TOTAL</u> Participation financière du Parc (80%)	2 500 €

Adopté à l'unanimité

9. Attribution des aides validées par la Commission restreinte *Développement Economique et Energie* du 8 mars 2021

Innov Rural

Lancement d'une collecte de financement participatif, [Les serres de Beaudreville](#)

Montant de la collecte : objectif potentiel 22 154 €

Subvention accordée (frais de collecte) : **1 772 € TTC** collecte finalisée le 27/02/2021

Energie

Rénovation de 18 lanternes glaçons route d'Yvette et parking des sports

Commune de Lévis-Saint-Nom

rénovation de l'éclairage public - Aide 5.5

Coût des travaux (18 lanternes) : 7 632€ HT

Montant de l'aide (70%) = 5342,40€ HT

Sous réserve de suivi des préconisations pour les lanternes de styles : 2 200K à 2 700K, sans vitrage et de puissance inférieure à 50W

Mise en place de l'extinction nocturne

Commune du Tremblay-sur-Mauldre

Pollution lumineuse – Aide 5.5

Coût des travaux (3 horloges astronomiques) : 1 587,60€ HT

Montant de l'aide (70%) = 1 111,32€ HT

Jacques FOURNIER ne prend pas part au vote pour le dossier concernant le Tremblay

Adopté à l'unanimité